

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2014-11-03-248

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2014

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2014

0-6 Rapport du maire sur la situation financière

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2014
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2014
- 100-7 Assurances collectives – Adhésion à un achat regroupé – Solution UMQ – pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés
- 100-8 Serveur municipal - Fin de la location - Décembre 2014
- 100-9 Souper de Noël
- 100-10 Acquisition d'un classeur – Directrice générale adjointe
- 100-11 Rémunération – Inspecteur municipal
- 100-12 Affectation du surplus accumulé – Pavillon Centre Quatre Saisons

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Résultats de l'appel d'offres – BOU-2014-01-Réfection de la chaussée de la rue de la Côte

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Acquisition de fourniture
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2014
- 600-3 Petite école de rang - suivi
- 600-4 Adoption du règlement numéro 268 – Modification du règlement numéro 82
- 600-5 Adoption du premier projet de règlement numéro 269 – Modification du règlement numéro 85
- 600-6 Fondations Rues principales

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire 2014-2015

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014

M.B. 2014-11-03-249

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y apportant les deux corrections suivantes :

- 1- À la résolution M.B. 2014-10-06-15 inscrire « Adoptée à la majorité » car le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier a voté contre cette résolution.
- 2- À la résolution M.B. 2014-10-06-231 ajouter que la directrice générale doit préparer et présenter une ébauche des panneaux avant leur fabrication.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2014

M.B. 2014-11-03-250

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2014

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2014.

0-6 Rapport du maire sur la situation financière

Le maire Réjean Major procède au dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité et ce, tel que requis par l'article 955 du Code municipal du Québec. Ce rapport sera publié dans le journal local prochainement.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2014-11-03-251

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 octobre 2014, pour un montant total de 5639.88 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 octobre 2014 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2014

M.B. 2014-11-03-252

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2014 pour un montant total de 126 818.35 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2014

M.B. 2014-11-03-253

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2014 pour un montant de 43 042.77 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

100-7 Assurances collectives – Adhésion à un achat regroupé – Solution UMQ – pour l’obtention de services professionnels d’un consultant en matière d’assurance collective pour les employés

M.B. 2014-11-03-254

- Attendu que** conformément au Code municipal du Québec, l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d’offres public pour obtenir les services d’un consultant en matière d’assurance collective pour les employés de municipalités et d’organismes municipaux regroupés au sein de l’UMQ;
- Attendu que** Mallette actuaires inc. s’est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d’un consultant requis par l’UMQ;
- Attendu que** le taux de commission prévu au contrat octroyé par l’UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,80 %;
- Attendu que** la municipalité de Bouchette souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l’UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;
- Attendu que** selon l’estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s’avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);
- Attendu que** la municipalité de Bouchette déclare qu’aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d’assurance collective n’est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;
- En conséquence,** sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :
- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la municipalité de Bouchette confirme son adhésion à la solution des regroupements de l’UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d’assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,80 %;
- QUE l’adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;
- QUE la municipalité de Bouchette mandate l’UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d’un appel d’offres public, pour l’octroi éventuel d’un contrat d’assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l’accès à son dossier d’assurance collective auprès de l’assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Bouchette s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, estimés à 500\$ (répartis entre les municipalités et organismes participants);

QUE la municipalité de Bouchette s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Serveur municipal – Fin de location – Décembre 2014

Sujet reporté à l'ajournement.

100-9 Souper de Noël

Première proposition

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu qu'un souper de Noël soit organisé et ce, pour les élus municipaux et les employés municipaux avec conjoints et conjointes.

Deuxième proposition

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu qu'un souper de Noël soit organisé et ce, pour le personnel municipal, les membres du conseil et les pompiers volontaires de même que tous les conjoints, conjointes. Ce souper se tiendra à la salle municipale.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition.

La deuxième proposition est acceptée à 4 votes contre 2.

La deuxième résolution est donc adoptée à la majorité.

Souper de Noël

M.B. 2014-11-03-255

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu qu'un souper de Noël soit organisé et ce, pour le personnel municipal, les membres du conseil et les pompiers volontaires de même que tous les conjoints, conjointes. Ce souper se tiendra à la salle municipale. Cette dépense sera imputée aux poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310) (02-220-00-310), (02-130-00-310) et (02-320-00-310).

Adoptée à la majorité

Souper de Noël – Mandat à la direction générale

M.B. 2014-11-03-256

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la direction générale pour l'organisation du souper de Noël et ce, à la salle municipale avant Noël. Il est demandé, entre autres, de procéder aux vérifications suivantes : Vérifier auprès des personnes de Bouchette pour un service de traiteur pour la préparation d'un repas traditionnel, vérifier pour la présence d'animation et musique et permis de boisson.

Adoptée à la majorité

Le maire demande le vote sur cette proposition.

Cette proposition est acceptée à 4 votes contre 2.

100-10 Acquisition d'un classeur – Directrice générale adjointe

M.B. 2014-11-03-257

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un classeur latéral pour le bureau de la directrice générale adjointe;

Considérant les demandes de prix que la directrice générale adjointe a effectuées auprès des fournisseurs de la région;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'un classeur latéral à quatre tiroirs et ce, auprès de « Boutique de bureau Gyva inc. » au montant de 599.99\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipements de bureau » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

100-11 Rémunération – Inspecteur municipal

M.B. 2014-11-03-258

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de modifier la rémunération de l'inspecteur municipal et ce, selon le taux convenu suite aux discussions intervenues lors de l'élaboration du budget 2014 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 et selon le taux convenu pour la période débutant ce 3 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

100-12 Affectation du surplus accumulé – Pavillon Centre Quatre Saisons

M.B. 2014-11-03-259

Considérant le montant inscrit au budget courant pour la rénovation et agrandissement du pavillon au Centre Quatre Saisons;

Considérant que les travaux au pavillon du Centre Quatre Saisons ne débuteront que l'an prochain;

Considérant que le montant budgété se chiffre à 100 000\$;

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention de 100 000\$ pour lesdits travaux et ce, auprès de Développement économique du Canada pour les régions du Québec;

Considérant que selon les modalités relatives à la subvention, les travaux devront être terminés pour le 30 septembre 2015;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'affecter la somme de 100 000\$ aux travaux d'amélioration du pavillon au Centre Quatre Saisons.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2014.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'octobre 2014 de même que les travaux prévus durant le mois de novembre 2014.

300-2 Résultats de l'appel d'offres – BOU-2014-01 – Réfection de la chaussée de la rue de la Côte

M.B. 2014-11-03-260

Considérant la résolution M.B. 2014-10-06-221 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2014 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection de la chaussée de la rue de la Côte;

Considérant la résolution M.B. 2014-09-08-200 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 septembre 2014 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG pour la confection des documents pour les travaux de réfection de la rue de la Côte;

Considérant l'appel d'offres public effectué par la directrice générale, à l'aide du système électronique d'appel d'offres (SE@O) et ce, pour un contrat d'un montant supérieur à 100 000\$;

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 29 octobre 2014;

Considérant la subvention discrétionnaire obtenue pour ces travaux et ce, en provenance du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), d'un montant de 40 000\$;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est « Michel Lacroix Construction inc. » pour un montant de 193 794.15\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'octroyer le contrat BOU-2014-01 - Réfection de la chaussée de la rue de la Côte, à l'entreprise « Michel Lacroix Construction inc. » et ce, au montant de 193 794.51\$ plus taxes, soit la somme totale de 222 814.82\$. La directrice générale sera la signataire au point 4.2, « Attestation et octroi » du document d'appel d'offres. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Chemins et rues » et les crédits budgétaires relativement à ce contrat proviendront de la subvention d'un montant de 40 000\$ en provenance du programme PAARRM, d'un montant de 58 718\$ provenant du surplus affecté en voirie au 31 décembre 2013, d'un montant de 100 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté et d'un montant de 3000\$ en provenance du budget général de voirie 2014.

Adoptée à l'unanimité

Contrat BOU 2014-01- Réfection de la chaussée de la rue de la Côte – Ajout au contrat

M.B. 2014-11-03-261

Considérant la résolution M.B. 2014-11-03-258 adoptée séance tenante;

Considérant que dans le devis d'appel d'offres, on ne fait aucune mention quant aux entrées privées longeant la rue de la Côte;

Considérant la pose d'un isolant sous la structure de la rue et sous les bordures de ciment;

Considérant les risques de tassement différentiel lors des périodes de gel et de dégel et ce, pour les entrées privées;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater l'entrepreneur retenu pour la réfection de la chaussée de la rue de la Côte pour procéder à la pose d'un isolant dans les entrées privées et ce, sur une longueur de 4 pieds. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Rues et chemins » (03-600-00-000) et les crédits proviendront du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Acquisition de fourniture

M.B. 2014-11-03-262

Considérant les travaux de réfection de la chaussée de la rue de la Côte;

Considérant que ces travaux toucheront le début de la rue Major;

Considérant que la valve permettant de fermer la distribution d'eau potable aux résidences situées sur la rue Major est défectueuse;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une boîte de service de l'entreprise « Les distributions d'aqueduc » au prix de 198\$ + taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Pièces et accessoires - Aqueduc » (02-412-00-640).

Adoptée à l'unanimité

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2014**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2014 sont déposées.

600-3 **Petite école de rang – Suivi**

M.B. 2014-11-03-263

Considérant le projet de la « Petite école de rang de Bouchette »;

Considérant que ce projet consiste à redonner vie à une petite école de rang encore présente sur notre territoire et d'en faire un musée à la mémoire des années où on devait marcher pour aller à la petite école de rang pour apprendre à lire, écrire et compter;

Considérant que les organismes « Solidarité rurale du Québec » et le « Mouvement Desjardins » remettront des bourses dans le cadre du Prix Ruralia-Desjardins et ce, pour une quatrième année;

Considérant que ledit projet satisfait aux critères établis par ces organismes dans le cadre de ces bourses;

Considérant que ledit projet est un projet novateur et rassembleur provenant d'une initiative de citoyens;

Considérant la demande déposée par la représentante du comité formé pour ce projet, madame Lucie Bruneau, à l'effet d'obtenir un appui à ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie le dépôt de la candidature du projet « Restauration de la petite école du rang Bonnet Rouge de Bouchette » et ce, dans le cadre du Prix Ruralia-Desjardins.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, et le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistrent leur dissidence relativement à cette résolution.

600-4 Adoption du règlement numéro 268 – Modification du règlement numéro 82

M.B. 2014-11-03-264

RÈGLEMENT NUMÉRO 268

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE VI DU RÈGLEMENT NUMÉRO 82, RÈGLEMENT RELATIF L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le chapitre VI du règlement numéro 82, relatif aux permis de construction et ce, suivant l'étude déposée par le comité consultatif d'urbanisme CCU;

ATTENDU qu'un avis de motion a été annoncé lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2014 et ce, par le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 268 comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement modifie l'obligation d'obtenir un permis pour certains travaux et ce, suivant l'étude déposée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Bouchette.

Article 3

L'article 6.1.1 qui suit, est ajouté au chapitre VI du règlement numéro 82, règlement relatif à l'émission des permis et certificats :

Aucun permis n'est exigé pour des travaux de rénovation évalués à un montant inférieur à 5 000\$ sauf s'il s'agit d'un agrandissement, et ce, de quelque nature qu'il soit

Article 4

Le présent règlement abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec les dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Adoption du premier projet de règlement numéro 269 – Modification du règlement numéro 85

M.B. 2014-11-03-265

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation

- ATTENDU QUE** la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;
- ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent au conseil municipal cette modification;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 6 Pierre Parisien lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin de modifier la réglementation relative à la marge latérale applicable à un bâtiment accessoire à l'habitation;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 269 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Modification de l'article 8.1.1.1 pour la marge latérale relative à un bâtiment accessoire à l'habitation

L'article 8.1.1.1 est modifié par ce qui suit et ce, pour la marge latérale seulement :

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur inférieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum de 1.2 mètre.

Si le bâtiment accessoire à l'habitation a une hauteur supérieure à 2.5 mètres, la marge latérale demandée sera au minimum la moitié de la hauteur du bâtiment.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Fondation Rues principales

M.B. 2014-11-03-266

Considérant l'offre reçue en provenance du maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, à l'effet de se joindre à eux pour l'organisation d'une rencontre avec les représentants de « Fondation Rues principales » ;

Considérant que cette municipalité a l'intention d'inviter l'organisme « Fondation Rues principales » à venir présenter leurs services;

Considérant que la dépense reliée à cette présentation serait partagée entre les municipalités participantes;

Considérant qu'il serait intéressant de voir leur proposition quant à des travaux d'amélioration extérieure du Centre municipal;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de répondre favorablement à la demande du maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et de participer à cette rencontre avec la Fondation Rues principales. La dépense reliée à cette participation sera imputée au poste « Aménagement et décorations » (02-702-90-699) et les crédits proviendront du poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2014-2015

Sujet reporté à l'ajournement.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 CRSBPO - Appel regroupé régional pour des projets à la bibliothèque

Note au procès-verbal

Vérifications à faire auprès de la responsable de la bibliothèque pour connaître ses besoins.

800-2 Demande de localiser des bornes d'arpentage – 38 rue Principale

Note au procès-verbal

Vérifications à faire en ce qui concerne la loi quant aux bornes entre deux propriétés.

800-3 Plan de gestion du touladi – Lac Cameron

Note au procès-verbal

Une représentante du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous a confirmé que la pêche d'hiver n'est pas fermée au Lac Cameron.

800-4 Banquet de la faim – École Sacré-Cœur de Gracefield

Note au procès-verbal

Cette activité de levée de fonds aura lieu le jeudi 27 novembre 2014 à la cafétéria de l'école.

800-5 Journée contre l'intimidation

Note au procès-verbal

La municipalité a adopté en 2012 une résolution proclamant la journée du 8 décembre, journée contre l'intimidation.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le manque d'identification des commerces et entreprises à l'entrée de la municipalité.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2014-11-03-267

À 20h20, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'ajourner la présente séance à lundi 10 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière